

**URB/20165 : Demande de permis d'urbanisme pour mettre en conformité le non respect du permis URB/19674 ; Rue Braemt de 12 à 14; introduite par Monsieur Abdon GOMEZ PLAZA rue Braemt 12-14 à 1210 BRUXELLES.**

## **AVIS**

Considérant que la demande se situe en zone d'habitation au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001;

Vu l'avis du service d'incendie du 11 novembre 2012 ;

Considérant que le permis URB/19674 délivré le 08/04/2013 avait pour but de régulariser le changement de l'affectation du bâtiment arrière ainsi que la modification du nombre de logements;

Considérant que les travaux exécutés ne respectent pas le permis délivré;

Considérant que la présente demande a pour but de mettre en conformité la couverture d'une petite superficie de 2,5 m<sup>2</sup> afin de relier le logement 1 chambre à l'arrière pour créer un logement 2 chambres;

Considérant que la demande déroge à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 juin au 3 juillet 2017 n'a suscité aucune réclamation;

Considérant que le bâtiment avant est composé d'un commerce au rez-de-chaussée, 1 logement 1 chambre au 1er étage, idem au 2ème étage et au 3ème étage ainsi qu' un studio dans les combles;

Considérant que les 3 entresols sont destinés à être des locaux de rangement pour chaque appartement 1 chambre;

Considérant que la cour sera entièrement dévolue à l'appartement du rez-de-chaussée;

Considérant que la fenêtre arrière du commerce sera fixe avec grille de ventilation et vitrage mat afin d'éviter des vues ;

Considérant que l'affectation du commerce au rez-de-chaussée n'est plus définie comme café ;

## **AVIS FAVORABLE SOUS CONDITION (UNANIME)**

! préciser l'affectation du commerce autorisé